

L'étude comparative « choix de l'énergie » a pour objectif d'apporter au maître d'ouvrage tous les éléments techniques, économiques et environnementaux nécessaires lui permettant de réaliser le meilleur choix de l'énergie du système de chauffage (et/ou eau chaude sanitaire) à mettre en œuvre pour son projet. Cette étude permet d'examiner des solutions innovantes non envisagée à priori.

Afin de répondre à cet objectif, l'étude comparative « choix de l'énergie » doit présenter, a minima, les éléments suivants :

- **Présentation du projet** : contexte, données météorologiques, situation géographique avec altitude, panel des énergies disponibles sur le site, objectifs de l'étude.
- **Définition des besoins énergétiques** : situation de référence en cas de réhabilitation (équipement, mode de fonctionnement, consommations, type de contrat d'exploitation, coûts), calculs des besoins futurs en chauffage, eau chaude sanitaire, électricité et autres sources de consommation d'énergie.
- **Proposition des différentes solutions énergétiques** : il s'agit de décrire les différentes solutions envisageables compte tenu du contexte précité. **A minima, une solution Enr sera étudiée parmi le bois, le solaire thermique ou la géothermie. Pour chacune des solutions les 4 points suivants seront obligatoirement étudiés :**
 - description technique (puissances installées),
 - calcul des consommations énergétiques,
 - analyse financière : investissements et fonctionnement (contrats d'exploitation, abonnements, maintenance),
 - calcul des recettes potentielles envisagées grâce aux partenaires financiers (Europe, ADEME, Région, Département) ainsi qu'au dispositif des Certificats d'économies d'énergie.

ATTENTION si votre projet intègre une solution de climatisation par PAC

- fournir une simulation thermique dynamique justifiant le recours à la PAC,
- une solution géothermie devra être incluse dans l'étude,
- fournir un état des lieux de performance énergétique du bâtiment : caractéristique isolation en place ou diagnostic énergétique si disponible,
- proposer des travaux d'isolation ou des équipements de lutte contre la surchauffe estivale dans le cas où la performance énergétique du bâtiment concerné est ≥ 211 kWhep /m²/an (étiquette énergétique D à G).

- **Comparaison des différentes solutions** : avantages et inconvénients de chaque solution en matière de confort, durabilité des équipements, possibilité de modification d'énergie, impact sur l'environnement ; synthèse avec calcul des temps de retour et prise en compte ou non des financements extérieurs.

- **Conclusions*** : un classement des différentes solutions sera proposé sur la base des 8 critères suivants :
- performance énergétique,
 - facilité de mise en œuvre,
 - entretien/maintenance,
 - bilan économique,
 - bilan CO2,
 - développement local,
 - prix de l'énergie,
 - nuisance par le bruit.
- chaque critère sera évalué de la manière suivante : défavorable « - » ou favorable « + » ou neutre « 0 »

⇒ L'ASDER peut assister le maître d'ouvrage dans cette démarche

Tél. : 04 79 85 88 50

Info@asder.asso.fr

INFORMATION IMPORTANTE

La réalisation de l'étude comparative « choix de l'énergie » est **obligatoire** pour toute demande de subvention, au titre du FDEC et CD, concernant le changement de système de production de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire. Les 5 points du présents cahier des charge type doivent être respecter, avec une attention particulière aux conclusions.

Le respect des conclusions de l'étude telles que définies ci-dessus* conditionne de fait l'intervention départementale sur les travaux

→ le coût de cette étude peut être pris en compte dans la dépense subventionnable du dossier (travaux)